Commune de MONTHAULT
Arrondissement FOUGERES- VITRE
Département Ille et Vilaine

Compte rendu de la séance du SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf le 11 juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire.
Date de convocation : 3 juillet 2019
Nombre de Conseillers : En exercice : 10
Présents : 09
Votants : 09

Présents : M BUFFET Roger, M CHARBONNEL Stéphane, Mme BARBELETTE Monique, M NIVLET Jean-François, M GENEVEE Lionel, M CHESNEL Sébastien, Mme SAUVE Ludivine, Mme FRETAY Christine, Mme THEBAULT Denise.
Absent : M COUASNON Gérard

M CHARBONNEL Stéphane est nommé secrétaire de séance.

➢ 043/2019 - Participation aux charges de fonctionnement de l'école de publique de Louvigné du Désert

Monsieur le Maire:
- donne lecture du courrier, du 20 juin 2019, de Monsieur le Maire Adjoint, chargé des finances, de Louvigné du Désert concernant la demande de participation aux charges de fonctionnement de l'école publique pour l'année scolaire 2018 – 2019
  - la commune de Louvigné du Désert sollicite une participation de
    - 423,00 € par enfant fréquentant l'école élémentaire publique et
    - 1 155,00 € par enfant fréquentant l'école maternelle publique.
    - 4 élèves en maternelle sont scolarisés dans cette école pour l'année scolaire 2018 - 2019 pour une participation de 4 620,00 €
- propose de valider ces montants

Apres en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 09 voix pour, adoptent cette participation de 4 620,00 €.

➢ 044/2019 - Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée de Louvigné du Désert (35)

Monsieur le Maire :
- donne lecture du courrier du 19 novembre 2018 du président de l'O.G.E.C. de l'école Notre Dame de Louvigné du Désert sollicitant une participation aux charges de fonctionnement pour l'année scolaire 2018-2019

Monsieur le Maire propose
- de verser la somme de 375,00 €, soit le coût départemental pour l'année scolaire 2018-2019, par élève en élémentaire habitant Monthault. 3 élèves en élémentaire sont scolarisés dans cette école soit une participation de 1 125,00€ pour l'année scolaire 2018-2019
- propose de valider ces montants

Apres en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 09 voix pour, adoptent cette participation de 1 125,00 €

➢ 045/2019 - Validation du devis de l'entreprise retenue pour les travaux VRD - Aménagement de trois logements.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal

- qu'une consultation a été lancée pour le choix d'une entreprise pour les travaux d'aménagement VRD, terrassement, voirie, assainissement dans le cadre de la construction de 3 pavillons au lotissement « Le clos Jouard » par Fougères Habitat.
- La date de clôture de remise des lots était le lundi 1 juillet à 12 h 00
- La commission d'appel d'offre s'est réunie le lundi 1 juillet à 14 h 30.

La commission d'appel d'offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse de toutes les offres, rédigé par le bureau d'études Ouest Am' propose aux membres du conseil municipal de retenir l'entreprise MONGODIN TP du TEILLEUL pour un montant de 24 902,80 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par 9 voix pour.

- valident la proposition de la commission d'appel d'offre
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ces travaux.

➢ 046/2019 - Versement indemnité de congés payés à l'adjoint technique non titulaire du 1 mars 2019 au 31 aout 2019.

Monsieur le Maire

- rappelle aux membres du conseil municipal que le contrat de Madame RUAULT Mireille adjointe technique non titulaire à temps non complet pour une durée d'un six mois se terminera le 31 aout 2019. Cet agent n'a pas pu bénéficier d'aucun congé annuel.
- rappelle que l'article 5 du décret 88-145 du 15 février 1988 dispose que « l'agent non titulaire en activité a droit à un congé dont la durée et les conditions d'attribution sont identiques à celles du congé annuel des fonctionnaires titulaires. »
- propose de lui verser l'indemnité compensatrice de congés payés égale à 10 % de la rémunération brute perçue par l'agent pendant la période du 1 er mars 2019 au 31 aout 2019.

Apres en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 09 voix pour, acceptent de verser à Madame RUAULT Mireille l'indemnité de congés payés pour la période du 1 er mars 2019 au 31 aout 2019.

➢ 047/2019 - Choix d'un maitre d'œuvre - extension et aménagement du dernier commerce communal de proximité et du logement

Monsieur le Maire:

- rappelle que la gérante actuelle a avisé par courrier le conseil municipal qu'elle quittera le commerce communal le 1 er avril 2020.
- rappelle que des travaux d'extension et d'aménagement du dernier commerce communal de proximité et du logement attenant avant la mise en place d'un nouveau gérant sont nécessaires.
- propose de retenir l'offre du bureau d'études LAURENT & ASSOCIES de Fougères pour un montant de 8,5 % HT du montant HT des travaux pour l'étude et le suivi des travaux de ce projet.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour,

- valident la proposition du bureau d'études LAURENT & ASSOCIES de Fougères pour un montant de 8,5 % HT du montant pour l'étude et le suivi des travaux d'extension et d'aménagement du dernier commerce communal
  de proximité et du logement attenant- décident d'inscrire cette dépense au budget 2019 en section d'investissement au compte 2313-0023 Commerce communal.
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette étude.

➢ 048/2019 - Demande de subvention - extension et aménagement du dernier commerce communal de proximité et du logement

Monsieur le Maire rappelle que :

- des travaux d'extension et d'aménagement du dernier commerce communal de proximité et du logement attenant vont être effectués avant la mise en place d'un nouveau gérant.
- le maitre d'œuvre a été choisi par délibération 047/2019 en date du 11 juillet 2019.

Monsieur le Maire propose, pour ce projet, de solliciter les différentes subventions suivantes :

- au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local du contrat de ruralité de Fougères Agglomération auprès de service de l'état.
- au titre de l'appel à projets « amélioration de l'accessibilité des services au public » auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.
- au titre du contrat départemental de territoire 2017-2021 volet 4 auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine pour un montant de 10 200,00 €
- au titre de la participation du volet 4 du contrat départemental de territoire 2017-2021 auprès de Fougères Agglomération pour un montant de 10 200,00 €
- au titre du Fonds d'Intervention Economique auprès de Fougères Agglomération.
- au titre du Contrat de partenariat – Crédits régionaux auprès du Pays de Fougères

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour,

- Valident ces différentes demandes.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ces demandes.

➢ 049/2019 - Demande d'admission en Non-valeur de produits irrécouvrables - budget assainissement

Monsieur le Maire donne lecture :

- du courrier de Monsieur Le Comptable Public de la Trésorerie de Fougères Collectivités concernant une demande d'admission en non-valeur de plusieurs produits irrécouvrables sur le budget assainissement
- de la liste 2620440231 dressée par Monsieur le Comptable Public

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 9 voix pour,

- donne un avis défavorable à cette demande d'admission en non-valeur.
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette demande.

➢ Renouvellement du contrat de l'agent technique

Monsieur le maire rappelle que le contrat de l'agent technique, 3 h semaine, se termine le 31 aout 2019
Propose de renouveler ce contrat pour une durée d'un an.

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à ce renouvellement.

➢ Demandes diverses

Demande d'une famille pour une place au multi accueil de Louvigné du Désert.

Monsieur le Maire

- donne lecture d'une demande d'une famille pour une place au multi accueil de Louvigné du désert.
- rappelle que deux demandes avaient déjà été faites par deux familles de Monthault. Le conseil avait émis un avis défavorable.

Les membres du conseil municipal décident de ne pas donner suite à cette demande.

- Demande d'une location de salle gratuite

L'association du Secours Catholique sollicite la gratuité de la salle polyvalente pour leur rassemblement le 5 octobre 2019.

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable.

MONTHAULT
MAIRIE
35420 (ILLE-ET-VILAINE)